



SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP)

Siège social : 1 Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris

Fonds de Garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'Assurances de personnes

Article 68 de la loi 99-352 du 25 juin 1999

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FGAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans

le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le fonds, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.

Nous n'avons pas eu connaissance au cours de nos travaux de risque de défaillance d'assureur susceptible d'entraîner la responsabilité du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de surveillance et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Jean CLAUDE PAULY

FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES DE PERSONNES

*(Fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes
Article 68 de la loi 99-532 du 25 juin 1999)*

RAPPORT ANNUEL DES COMPTES

EXERCICE 2020

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 MAI 2021

F.G.A.P.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Bilan	1
Compte de résultat.....	2
Annexe aux comptes	3
Etat des provisions	7
Etat des créances et dettes.....	8
Etat des charges à répartir.....	9
Engagements hors bilan.....	10
Evolution des provisions pour risques et charges depuis l'origine.....	11

F.G.A.P.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Brut	mortissement Provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019	PASSIF	au 31/12/2020	au 31/12/2019
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes versés	15 400 €		15 400 €	14 200 €	Provisions pour risques et charges	499 874 677 €	475 830 945 €
Autres créances	327 311 €		327 311 €	411 658 €	sous total I	- €	- €
sous total I	342 711 €	- €	342 711 €	425 858 €			
Placements financiers :					DETTES		
Valeurs mobilières de placement	71 583 760 €	539 697 €	71 044 062 €	72 074 206 €	Emprunts et dettes envers les Ets de crédit	- €	- €
Disponibilités :					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- €	29 524 €
Comptes à terme	417 101 274 €		417 101 274 €	400 298 391 €	Dettes fiscales et sociales	- €	- €
Intérêts courus non échus	1 303 495 €		1 303 495 €	1 035 167 €	Autres dettes	- €	- €
Comptes courants bancaires	10 083 135 €		10 083 135 €	2 026 846 €	sous total II	- €	29 524 €
sous total II	500 071 663 €	539 697 €	499 531 966 €	475 434 611 €			
TOTAL ACTIF	500 414 374 €	539 697 €	499 874 677 €	475 860 469 €	TOTAL PASSIF	499 874 677 €	475 860 469 €

F.G.A.P.

COMPTE DE RESULTAT 2020

	2020	2019
Produits divers de gestion courante : Cotisations exigibles	23 354 732 €	1 698 049 €
Autres achats et charges externes	192 114 €	168 791 €
Impôts et taxes	- €	- €
Dotations pour risques et charges	24 043 732 €	3 091 985 €
Reprise de provisions pour risques et charges	- €	- €
Dotation nette de l'exercice	24 043 732 €	3 091 985 €
Autres dotations	- €	- €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 881 114 €	- 1 562 727 €
Produits financiers : Intérêts et produits assimilés	1 912 587 €	1 947 534 €
Produits nets sur cessions de V.M.P.	70 684 €	16 186 €
Reprise sur provisions pour dépréciation	1 551 375 €	- €
	3 534 646 €	1 963 720 €
Charges financières : Intérêts et charges assimilées	2 467 €	3 736 €
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	2 354 625 €	- €
Dotation aux provisions pour dépréciation	296 441 €	397 257 €
	2 653 533 €	400 993 €
RESULTAT FINANCIER	881 114 €	1 562 727 €
Charges exceptionnelles	- €	- €
Produits exceptionnels	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- €	- €
Impôt sur les sociétés	- €	- €
RESULTAT NET	0 €	0 €

F.G.A.P.

Comptes au 31 décembre 2020

ANNEXE

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis dans le respect des règles comptables et fiscales en vigueur retenues pour les sociétés commerciales, tout en intégrant les spécificités du Fonds de Garantie, mentionnées aux articles L423 et R423 du Code des Assurances.

Fait marquant de l'exercice :

L'émergence et l'expansion du coronavirus en 2020 et en 2021 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette pandémie a des impacts sur notre situation postérieurement à la date de clôture, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation de l'association. Un jeu de mesures a été mis en place par le GIE GPSA afin d'assurer la bonne continuité de l'activité du FGAP, de plus il est à noter que la situation de trésorerie n'est pas impactée par les effets de cette crise sanitaire.

Fait marquant postérieur à la clôture de l'exercice :

Néant

I - COMPTES DE BILAN

ACTIF

Avances et acomptes versés

Il s'agit du fonds de roulement versé au GPSA, GIE de moyens auquel le FGAP a confié la gestion administrative (locaux, personnel, comptabilité, placements).

Autres créances

Il s'agit d'une créance de 319 K€ sur les cotisations de 7 sociétés, qui ont été réglées depuis. D'autre part, ce poste concerne aussi une créance de 8 K€ auprès du GIE GPSA sur les acomptes trimestriels versés au titre de la gestion 2020.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

a) Les placements se répartissent de la façon suivante :

	2020	2019
OPCVM monétaires	59 571 312 €	42 004 581 €
OPCVM actions	0 €	0 €
Obligations **	11 472 750 €	30 069 625 €
Bons du Trésor*	0 €	0 €
Valeurs Mobilières de Placements (V.M.P.)	71 044 062 €	72 074 206 €
Comptes à terme & CSL	417 101 274 €	400 298 391 €

* Pas de réinvestissement en Bons du trésor Français en raison des taux négatifs

** Montant net après provisions de 539 697 € pour dépréciation des moins-values latentes au 31 décembre 2020 constatées sur les Obligations d'Etat pour 536 881 € et sur les OPCVM monétaires pour 2 815 €.

b) Les intérêts courus non échus se répartissent de la manière suivante :

	2020	2019
Sur dépôts à terme	1 164 796 €	602 333 €
Sur obligations	138 699 €	432 834 €
Sur bons du trésor	0 €	0 €
TOTAL	1 303 495 €	1 035 167 €

c) Les disponibilités en compte courant, correspondent aux soldes des comptes bancaires.

Il s'agit de retour de fonds de placement non encore réinvestis au 31/12/2020 en attente de meilleur taux de rendement.

PASSIF

Provision pour risques et charges

Cette provision, constituée en application de l'article R 423-18 du Code des Assurances, est la contrepartie des cotisations versées par les Entreprises et des produits nets de charges réalisés par le Fonds. Elle se décompose de la façon suivante :

	2020	2019
Provision sur cotisations exigibles	421 060 208 €	397 705 476 €
Provision sur ressources propres	78 814 469 €	78 125 469 €
TOTAL	499 874 677 €	475 830 945 €

II - COMPTE DE RESULTAT

Produits divers de gestion courante

Ce poste comprend l'ajustement des cotisations exigibles auprès des entreprises, versées au cours de l'exercice 2020, nettes des remboursements.

Cet appel complémentaire de cotisations en augmentation de 1275% (+21 656 683 €) résulte d'une augmentation de l'assiette des sociétés, atténuée par l'augmentation des ressources propres du FGAP (produits financiers) constatée au 31/12/2019.

La variation des Provisions Mathématiques est de 5,5% entre 2019 et 2020, contre 0,5% entre 2018 et 2019.

Autres achats et charges externes

principales charges	2020	2019
Charges de personnel	112 425 €	82 208 €
Loyer	9 130 €	9 177 €
Assurance RC mandataires sociaux	29 585 €	29 523 €
Honoraires	15 024 €	9 809 €
Autres frais de fonctionnement	25 949 €	38 074 €
TOTAL	192 114 €	168 791 €

Les autres frais de fonctionnement incluent entre autre les fonctions support comptabilité et RH GPSA, et les supports informatiques.

Dotation pour risques et charges

Ce poste est égal aux produits nets du Fonds en 2020.

Produits financiers

Intérêts et produits assimilés	2020	2019
Bons du Trésor	0 €	0 €
Comptes à terme	1 347 090 €	872 763 €
Obligations	565 240 €	1 000 963 €
Rémunération compte courant	258 €	73 742 €
Autres produits (sur compte courant)	0 €	0 €
TOTAL	1 912 587 €	1 947 468 €

Produits nets sur cessions de V.M.P.	2020	2019
OPCVM Monétaires	70 684 €	16 186 €
OPCVM actions	0 €	0 €
OPCVM Obligations Convertibles	0 €	0 €
Obligations Etats	0 €	0 €
	70 684 €	16 186 €
Reprise provisions dépréciation	1 551 375 €	0 €
TOTAL	1 622 059 €	16 186 €

La reprise sur provisions pour dépréciation au 31 décembre 2020 concerne les Obligations d'Etat arrivées à terme.

Les plus-values au 31 décembre 2020 ont toutes été réalisées par des opérations vendu-acheté.

Charges financières

- Intérêts et charges assimilées : Il s'agit des droits de garde et commissions bancaires des comptes ouverts au nom du FGAP.

- Charges nettes sur cessions de Valeur mobilière de placement :

	2020	2019
OPCVM Monétaires	0 €	0 €
OPCVM actions	0 €	0 €
OPCVM Obligations Convertibles	0 €	0 €
OPCVM Obligations d'entreprises	0 €	0 €
Obligations Etat	2 354 625 €	0 €
	2 354 625 €	0 €
Dotations provisions dépréciation	296 441 €	397 257 €
TOTAL	2 651 066 €	397 257 €

Les charges sur cession d'Obligations d'Etat concernent la Moins Value réalisée sur les Obligations d'Etat arrivées à terme.

ETAT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2020

	MONTANT Début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT Fin d'exercice
<u>Provisions pour risques</u>				
Provisions pour litiges				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Autres				
<u>Provisions pour charges</u>				
Provisions art R 423-18 sur cotisations exigibles	397 705 476,47	23 354 732,00		421 060 208,47
Provisions art R 423-18 sur cotisations différées				
Provisions art R 423-18 sur ressources propres	78 125 468,67	688 999,99		78 814 468,66
	475 830 945,14	24 043 731,99		499 874 677,13
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Sur immo. incorporelles				
Sur immo. corporelles				
Sur immo financières				
Sur valeurs mobilières de placement	1 794 631,50	296 440,76	1 551 375,00	539 697,26
Sur comptes clients				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Personnel et comptes rattachés			
Etat			
Autres impôts			
Débiteurs divers	327 311,32	327 311,32	
	327 311,32	327 311,32	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs	0,00	0,00	
Personnel et comptes rattachés			
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	
Autres impôts			
Divers			
Créditeurs divers			
	0,00	0,00	

CHARGES A REPARTIR AU 31 DECEMBRE 2020

CHARGES A REPARTIR	VALEUR ORIGINE	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	AUGMENTATIONS	DOTATIONS	SORTIES	VALEURS NETTES AU 31/12/2020
			N E A N T				

EFFETS DE COMMERCE AU 31 DECEMBRE 2020

LIBELLE	MONTANT
Effets à payer	NEANT
Effets à recevoir	NEANT
TOTAL	0

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS AU 31 DECEMBRE 2020

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie en annexe car cela conduirait à transmettre une information sur la rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les sociétés adhérentes au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes Vie ont l'obligation de constituer dans leur compte une réserve indisponible.

Cette réserve est calculée selon les règles énoncées par les articles 423-13 à 423-17 du code des assurances et s'élève à 421 060 208,47 euros au 31/12/2020.

Engagements donnés

Néant

EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DEPUIS L'ORIGINE

Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 423-18 du code des assurances				
ANNEE	Provision sur cotisations exigibles	Provisions sur cotisations différées	Provision sur ressources propres	TOTAL
2000	97 437 427	48 673 712,60	1 868 699	147 979 840
2001	63 139 391	-48 673 712,60	3 332 763	17 798 442
2002	8 697 489		3 987 964	12 685 453
2003	5 883 629		4 845 590	10 729 219
2004	14 535 763		3 934 603	18 470 366
2005	16 706 390		5 193 383	21 899 773
2006	22 002 317		6 441 758	28 444 075
2007	23 290 842		10 140 670	33 431 512
2008	13 334 884		7 187 022	20 521 906
2009	843 914		6 231 638	7 075 552
2010	24 699 987		2 146 404	26 846 391
2011	23 240 500		2 364 866	25 605 366
2012	4 447 879		3 549 713	7 997 592
2013	9 251 706		3 358 216	12 609 922
2014	13 339 259		3 400 244	16 739 503
2015	15 606 676		3 922 946	19 529 622
2016	13 231 779		3 729 754	16 961 533
2017	10 043 465		472 027	10 515 492
2018	16 274 130		623 271	16 897 401
2019	1 698 049		1 393 936	3 091 985
2020	23 354 732		689 000	24 043 732
TOTAL	421 060 208	0	78 814 469	499 874 677